

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
Sur la motion de M. le Conseiller Sylvain Pittet
"Pour une place Pestalozzi piétonne"**

La commission s'est réunie le 2 juillet 2007 à l'Hôtel de Ville en présence des commissaires suivants :

Mmes Anna Rita Bartolotta, Nora Lechmann, Emilienne Wagnière, Françoise Weissbrodt et MM. Jean-David Chapuis, Jean-Louis Klaus, Christian Pauli, Sylvain Pittet et du soussigné désigné rapporteur.

M. Jean-Daniel Carrard, municipal de la police représentant de la Municipalité était également présent.

But de la motion :

Comme son titre le stipule, le but de cette motion est la demande à la Municipalité de prendre position sur le fait d'interdire de manière permanente la circulation sur la place pestalozzi

Le rôle de la commission convoquée étant simplement de déterminer si cette motion devait être renvoyée à la municipalité ou refusée.

Discussion

La commission s'étant réunie, nous avons décidé d'entente avec M. le Municipal de discuter, non pas que sur une prise en compte de la motion ou non, mais également sur le fond de ce projet.

Chaque commissaire a pu donner son avis. La fermeture définitive de la place Pestalozzi serait certes un changement important pour le visage de notre ville et bien qu'il ressorte un certains nombres d'inquiétudes tout à fait légitime, comme par exemple :

- modification de la circulation sur l'ensemble du périmètre du centre ville
- nouvelles constructions à la Rue du Valentin qui pourraient engendrer plus de passage de voitures dans cette rue
- peur des commerçants du centre ville
- facilité actuelle de livraison aux commerces des rues piétonnes (Lac et Milieu)
- Parcage et circulation des vélos
- Etc,

la commission est convaincue qu'une réflexion profonde de la fermeture ou non de la Place pestalozzi de manière permanente doit être entreprise par la Municipalité.

Cette dernière ne semble d'ailleurs pas opposée à cette réflexion, mais pense qu'il serait opportun d'y créer de l'animation et non pas de fermer la place uniquement pour la fermer. Il faudrait pouvoir y trouver vie également pendant les périodes non estivales.

Conclusion

Au sens de la commission, cette motion doit être le début d'une réflexion globale d'un réaménagement du centre ville.

C'est pourquoi, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, par 8 voix pour et une contre, à prendre en compte cette motion et à la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le rapporteur


Dominique Viquerat